

# Bilan de l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois



## Année 2018

•	<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
•	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
•	<b>Objectifs 2018 de la CLE de l'Audomarois</b>	<b>3</b>
•	<b>Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois</b>	<b>4</b>
•	<i>Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire</i>	<i>4</i>
•	Participation de la CLE aux comités de pilotage sur le territoire	4
•	Avis	4
•	<i>Mise en œuvre du SAGE</i>	<i>5</i>
•	Participation aux études préalables du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa.	5
•	Poursuite du travail de délimitation des zones à enjeu environnemental de l'assainissement non collectif en partenariat avec les SPANC ;	5
•	Participation à l'étude de la qualité du marais Audomarois. Contribution à l'inventaire des pressions polluantes ;	5
•	Participation et contribution aux études de gouvernance relatives aux compétences assainissement, eau potable et GEMAPI ;	6
•	Suivi et accompagnement des actions portées par le SMAGE Aa sur les politiques de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, des zones humides, d'érosion, des inondations (PAPI) ;	6
•	Engagement d'une réflexion sur l'évolution des indicateurs du SAGE, notamment du point de vue de leur pertinence et de leur valorisation ;	6
•	Sensibilisation et information des acteurs du territoire sur la gestion alternative et durable des eaux pluviales et accompagnement des collectivités dans les démarches d'élaboration des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et zonages « eaux pluviales » ;	7
•	Développement d'une animation pédagogique à destination des scolaires sur les enjeux du SAGE.	7
•	<i>Fonctionnement de la CLE</i>	<i>8</i>
•	<b>Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE de l'Audomarois sur la période 2018 :</b>	<b>9</b>
•	<b>Conclusion</b>	<b>9</b>

---

## Introduction

---

Le document présenté ici correspond au **rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois** sur l'année 2018.

Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur les objectifs fixés par la CLE sur cette période, puis d'identifier les différentes actions qu'elle a pu mener pour mettre en œuvre les mesures du SAGE et par conséquent, atteindre ses objectifs annuels.

Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre sont très diversifiées et peuvent être scindées en plusieurs thématiques générales qui sont les suivantes :

- suivre l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE,
- communiquer sur les résultats obtenus notamment par le biais de l'évaluation annuel du SAGE,
- lancer de nouveaux projets pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans le SAGE,
- vérifier la compatibilité des nouveaux projets avec les mesures définies dans le SAGE,
- assurer le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain.

---

## Objectifs 2018 de la CLE de l'Audomarois

---

Les objectifs de la CLE étaient :

- Participation aux études préalables du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa.  
Contribution à la définition du débit d'objectif biologique de l'Aa ;
- Poursuite du travail de délimitation des zones à enjeu environnemental de l'assainissement non collectif en partenariat avec les SPANC ;
- Participation à l'étude de la qualité du marais Audomarois. Contribution à l'inventaire des pressions polluantes ;
- Participation et contribution aux études de gouvernance relatives aux compétences assainissement, eau potable et GEMAPI ;
- Engagement d'une réflexion sur l'évolution des indicateurs du SAGE, notamment du point de vue de leur pertinence et de leur valorisation ;
- Suivi et accompagnement des actions portées par le SMAGE Aa sur les politiques de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, des zones humides, d'érosion, des inondations (PAPI) ;

- Sensibilisation et information des acteurs du territoire sur la gestion alternative et durable des eaux pluviales et accompagnement des collectivités dans les démarches d'élaboration des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et zonages « eaux pluviales » ;
- Développement d'une animation pédagogique à destination des scolaires sur les enjeux du SAGE.

---

## 🕒 Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois

---

### 🕒 Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire

#### 🕒 Participation de la CLE aux comités de pilotage sur le territoire

- Suivi et accompagnement des actions portées par le SMAGE Aa sur les politiques de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, des zones humides, d'érosion, des inondations (PAPI) ;
  - Réunion RLC
  - COPIL PAPI
- Suivi et participation aux différents programmes de travail du PNRCMO en lien avec l'eau
  - GT Marais
  - Comité de suivi N2000 marais audomarois
- Suivi de la RNN Romelaere
- Suivi des réunions des documents de planification et d'urbanisme
  - PLUi CCPL
  - PLUi CASO
  - PLUi CCFI
  - PLUi CCHF
  - SCOT Saint Omer
  - PCAEt
- Suivi des projets européens/ Interreg
  - Séminaire de coopération transfrontalier AUDSO
  - Voyage d'étude dans les Fens AGUR

#### 🕒 Avis

Avis remise en état moulin Pidoux

Avis Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de dragage d'entretien de l'UHC Canal de Neufossé / Canal d'Aire

## Q Mise en œuvre du SAGE

- Participation aux études préalables du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa.

Le COPIL de rendu de l'étude a eu lieu le 20 mars 2018 (cf CR en annexe)

Des études devront se poursuivre pour définir le débit d'objectif biologique de l'Aa et voir si il est compatible avec l'exploitation souhaité. Ces démarches devront être réalisées par une structure dédié dans le cadre des demandes d'autorisation. Dans ce cadre des réflexions ont été menées pour la création de la structure et une réunion de préfiguration des statuts a eu lieu le 15 octobre. Les délibérations doivent maintenant être prises par les structures concernées. L'objectif de création du SMO a été fixé pour avril 2019.

En parallèle, pour garder une cohérence des données, un nouveau marché a été lancé avec OTECH pour poursuivre les mesures limnimétriques sur l'Aa.

- Poursuite du travail de délimitation des zones à enjeu environnemental de l'assainissement non collectif en partenariat avec les SPANC ;

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'ANC et le SDAGE mettent en avant la possibilité de délimiter des zones à enjeu environnemental qui d'après les textes doivent justifier d'un impact « avéré » de l'assainissement sur l'environnement.

La CLE a continué à établir sa stratégie sur la thématique des ZEE, principalement pour la collecte des données auprès des SPANC et pour optimiser leur exploitation. Une réflexion sur la méthodologie de travail a eu lieu avec les services de l'Agence de l'Eau. Une priorisation des zones a été privilégiée : le travail s'est focalisé sur les têtes de bassin versant (Aa amont se fermant à Fauquembergues et Bléquin. Il a été proposé d'adapter la méthodologie développée par le SAGE de la Sambre aux enjeux du territoire.

Le travail mené sur la définition de l'impact des rejets par commune a montré une incidence probable sur 1 communes (Bourthes) pour le BV Aa amont se fermant à Fauquembergues. Cette commune étant reprise comme commune à enjeu Eau, la CCHPM a d'ores et déjà engagé des démarches afin d'améliorer la mise en conformité des habitations.

Concernant le BV du Bléquin, 4 communes présentent des impacts faibles de l'ANC sur le milieu. Des échanges sont en cours avec le SIDEALF et la CCPL afin d'envisager la pertinence du classement en ZEE.

Participation aux Assises de l'eau assainissement en juin 2018

- Participation à l'étude de la qualité du marais Audomarois. Contribution à l'inventaire des pressions polluantes ;

La connaissance de la qualité du marais audomarois est un enjeu important au vu de sa richesse et des pressions qui s'y exercent. Beaucoup de ressentis existent mais il n'y a pas de réponses scientifiques et objectives globales. Ceci est dû à la complexité du milieu qualifié de boîte noire et à l'absence de protocoles existants sur les milieux stagnants et en particulier les secteurs de marais.

Depuis juin 2017 le BE Amodiag associé au laboratoire CARSO effectuent des prélèvements mensuels suivant un on de commande spécifiques.

Une première réunion sur les résultats intermédiaires a été réalisée le 03 mai 2018.

Une présentation a été faite au conseil scientifique de la réserve de biosphère le 31 mai 2018.

Le travail engagé avec l'ISA pour la création de la base de données access par un groupe d'étudiants a été présenté en mars 2018. Cependant il n'a pas permis d'aboutir a une base finalisée permettant une analyse simple des résultats.

L'extrapolation des données via un tableur de l'AEAP permet une exploitation plus simple des données.

Cette étude s'inclue dans une démarche globale sur le territoire. Un rapprochement est fait avec les études portées par le CBNBL et l'étude FBMA porté par la FDAAPPMA. L'objectif est de pouvoir coupler les suivis physico-chimiques, botaniques et piscicoles afin d'avoir une vue d'ensemble de la qualité du marais audomarois.

Un travail a été commencé pour la définition des enjeux/pression pour mettre en perspective les différents résultats. Cette démarche devra être poursuivie au premier trimestre 2019 avec l'ensemble des partenaires pour affiner les données.

- Participation et contribution aux études de gouvernance relatives aux compétences assainissement, eau potable et GEMAPI ;

Le travail sur la prise de compétence Gemapi s'est poursuivi. Une réunion a e lieu en juin 2018. Les discussions se poursuivent avec les EPCI avant leur délibération sur un transfert des compétences et la rédaction des statuts.

Participation aux COPIL de préfiguration de la compétence Eau Assainissement pour la CCPL en septembre et novembre 2018.

- Suivi et accompagnement des actions portées par le SMAGE Aa sur les politiques de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, des zones humides, d'érosion, des inondations (PAPI) ;

La CLE participe à l'ensemble des actions portées par le SmageAa. En particulier pour l'année 2018 : COPIL vécu des inondations, OPIL Gemapi, RLC Ouve Wirquin, RLC Arjo, Avancement travaux CIC

Le déménagement des bureaux physique de l'animation de la CLE sur le même site que l'ensemble du personnel du SmageAa a encore facilité les interactions et le suivi des missions engagées par le SmageAa.

- Engagement d'une réflexion sur l'évolution des indicateurs du SAGE, notamment du point de vue de leur pertinence et de leur valorisation ;

Le tableau de bord du SAGE de l'Audomarois a été repris intégralement et complété pour l'année 2018. Ce tableau de bord fera l'objet d'une mise à jour tous les 2 ans.

CF document en annexe.

- Sensibilisation et information des acteurs du territoire sur la gestion alternative et durable des eaux pluviales et accompagnement des collectivités dans les démarches d'élaboration des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et zonages « eaux pluviales » ;

Cet enjeu avait été défini en 2017 suite à la prise de compétence eau pluviale par anticipation de la CAPSO. Finalement la CAPSO a rendu cette compétence aux communes en 2018, ne souhaitant pas lancer les démarches sur cette thématique. Dans le cadre de la loi Notre, la CAPSO reprendra la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Des démarches seront alors engagées pour accompagner la CAPSO dans la définition d'un SDGEP.

- Développement d'une animation pédagogique à destination des scolaires sur les enjeux du SAGE.

Réalisation d'une nouvelle animation sur le thème de l'inondation au cours de l'année 2018 :  
Les humeurs de la rivière                      durée : 2h30                      du CE2 au CM2

La rivière n'a pas toujours envie de rester dans son lit. Elle est parfois contrariée. Pourquoi ?  
Que faire dans ces cas-là ?

- Comprendre les inondations
- Apprendre les moyens de prévention et d'action pour limiter les inondations à l'aide d'une maquette
- Jeu sur les bons gestes à avoir
- Fabrication d'une feuille de papier

## Q Fonctionnement de la CLE

Suite aux demandes de nouvelles ressources en eau sur le territoire aval du SAGE 2 réunions ont été organisées en sous-préfecture pour la compréhension des enjeux en janvier et mai 2018. Une réunion a également été organisée par la sous-préfecture avec les industriels du territoire sur le sujet en aout.

Réunion de CLE le 28/09/18 :

L'ordre du jour a été dédié spécifiquement à la gestion de la ressource en eau.

- Rappel des enjeux liés à la ressource en eau sur le territoire et de l'historique des démarches engagées par la CLE
- Bilan des études techniques sur la prospection de nouvelle ressource.
- Enjeux lié au développement économique des bassins versants avals
- Mise en place d'une commission de suivi spécifique à cette thématique.

CR en annexe.

Cette réunion a conclu a la nécessité de réviser le SAGE concernant la regle 1.

Une nouvelle réunion de CLE a eu lieu le 27.11.2018

**L'objectif est de lancer la démarche de révision du SAGE relative à la règle 1.**

Seront aussi abordé les points suivants :

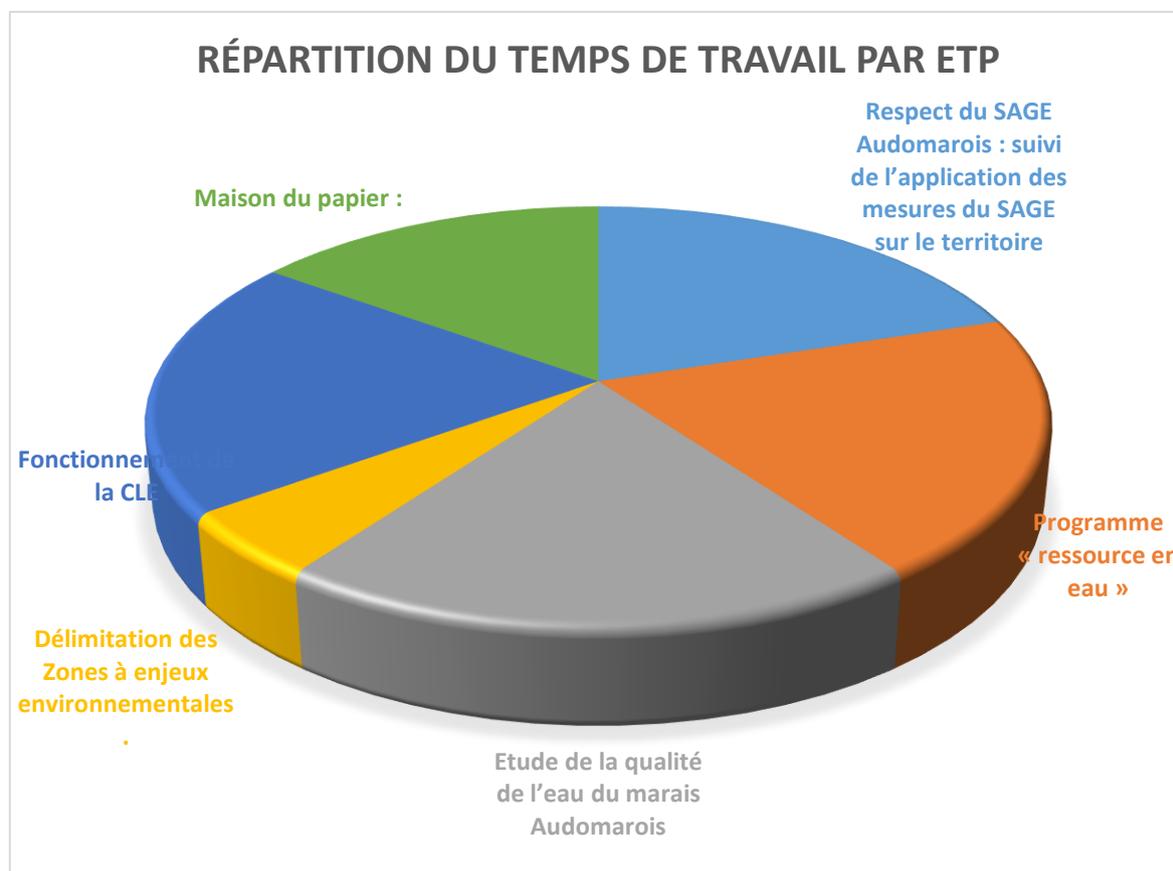
- Point d'avancement de l'étude sur la qualité de l'eau du marais audomarois.
- Bilan 2017 et 2018
- Divers

Une journée d'échange technique avec le Symvahem a été organisée en septembre 2018.

Participation au séminaire national des animateurs SAGE en septembre 18 sur le changement climatique.

## ○ Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE de l'Audomarois sur la période 2018 :

Le temps de travail de l'animatrice de la CLE s'est réparti approximativement pour la période 2018 de la manière suivante :



## ○ Conclusion

La Commission Locale de l'Eau a atteint la majorité de ses objectifs même si certains devront être poursuivis sur l'année 2019.

Les objectifs pour l'année 2019 n'ont pas encore été définis mais devraient s'orienter autour de la révision du SAGE et de sa règle 1.